

SYSTEME D'INFORMATION ET DE  
 COMMUNICATION ADMINISTRATIVES  
 SICAD

**GUIDE DU CITOYEN**

**CASE RESERVEE AU BUREAU CENTRAL DES RELATIONS AVEC LE CITOYEN**

REFERENCE : Arrêté du Ministre de ..... en date du .....  
 tel que modifié par l'arrêté en date.....  
 (JORT N° ..... du .....)

Organisme : Ministère de l'Agriculture et des Ressources Hydrauliques (Ecole Nationale de Médecine Vétérinaire)

Domaine de la prestation : La recherche et l'enseignement supérieur agricole.

Objet de la prestation : Diplôme national de docteur en médecine vétérinaire.

**CONDITIONS D'OBTENTION**

- Fin des études en médecine vétérinaire
- Soutenance d'une thèse de doctorat en médecine vétérinaire.

**PIECES A FOURNIR**

- Néant

ETAPES DE LA PRESTATION	INTERVENANTS	DELAIS
-Réunion du conseil scientifique et évaluation des résultats finaux. - Soutenance d'une thèse de doctorat en médecine vétérinaire - Signature du diplôme - Délivrance du diplôme	- Le conseil scientifique  - Le jury de thèse  - le Directeur de l'établissement - le bureau des affaires estudiantines	- A la fin du cycle des études universitaires

**LIEU DE DEPOT DU DOSSIER**

SERVICE : Ecole Nationale de Médecine Vétérinaire  
 ADRESSE : 2020 Sidi Thabet

**LIEU D'OBTENTION DE LA PRESTATION**

SERVICE : Ecole Nationale de Médecine Vétérinaire (bureau des affaires estudiantines)  
 ADRESSE : 2020 Sidi Thabet

**DELAJ D'OBTENTION DE LA PRESTATION**

A la fin du cycle des études universitaires.

**REFERENCES LEGISLATIVES ET REGLEMENTAIRES**

- Décret N° 1913-2001 du 14 août 2001, fixant le cadre général du régime des études et les conditions d'obtention du diplôme national de docteur en médecine vétérinaire.